

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-30

**Objet : Contrat Local de Santé de Metz - Participation financière au diagnostic local préalable.**

**Rapporteur: Mme MOREL**

Les villes dans leur proximité avec les habitants et leur cadre de vie ont un rôle important à jouer en faveur de la santé et du bien-être de tous.

Metz est engagée depuis 2009 dans le Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui vise une meilleure prise en compte de la thématique de la santé dans l'ensemble des politiques menées par les villes.

A partir de 2011, Metz s'est inscrite dans la démarche Atelier Santé Ville, dans le cadre de la politique de la ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, avec la volonté de renforcer l'action contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Forte de ces expériences, Metz a renforcé ses compétences en créant une mission Ville pour tous en 2014, qui a pour objectif de travailler en transversalité avec l'ensemble des services de la ville pour assurer la prise en compte des problématiques des seniors, de la santé et du handicap dans les projets de la ville.

En parallèle, l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (ARS) a lancé en 2012 un Programme Régional de Santé qui définit, pour les cinq années à venir, les orientations et objectifs régionaux en matière de santé.

Aujourd'hui, Metz travaille en partenariat avec l'ARS de Lorraine pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS). L'objectif est de construire une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, pour fédérer les initiatives locales et répondre aux besoins de la population.

Préalablement, un diagnostic local de santé est nécessaire. Celui-ci n'est pas qu'un simple état des lieux, c'est aussi un moment privilégié de construction d'une vision commune et partagée d'un territoire, mais aussi de la validation collective des forces et faiblesses de ce territoire.

Ainsi, le diagnostic local de santé poursuit les objectifs suivants :

1. Améliorer la connaissance socio-sanitaire sur le territoire de l'agglomération messine,
2. Favoriser la concertation entre professionnels du champ de la santé, associations, populations et collectivités,
3. Engager les différents partenaires dans un travail commun conduisant à un programme d'actions futures (CLS) sur la période 2016-2018.

Le diagnostic est confié à l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS). Il est composé des phases suivantes :

1. Analyse des grandes données statistiques, offrant une vision globale de la situation socio-sanitaire sur le territoire,
2. Enquête sur la qualité de vie liée à la santé "exprimée" par la population. Cette phase permet de collecter des informations locales non disponibles dans les statistiques et de compléter l'interprétation des premiers constats,
3. Analyse qualitative des données avec des entretiens et focus group. Cette phase permet de mesurer auprès des professionnels, des associations et des populations la pertinence de l'interprétation et de l'analyse de l'observation statistique.

Le coût total de ce diagnostic local de santé s'élève à 35 100 € TTC et sera financé comme suit :

- Agence Régionale de Santé	10 200 €
- Conseil Régional de Lorraine	10 200 €
- Ville de Metz	14 700 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi "Hôpital Patients Santé Territoire" (H.P.S.T.) de 2009 ayant donné l'opportunité aux collectivités territoriales de signer avec les agences régionales de santé un Contrat Local de Santé (CLS),

**VU** le courrier de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Monsieur le Maire, en date du 28 avril 2015, confirmant son engagement à participer au futur CLS et à financer le diagnostic local de santé,

**VU** le courrier de Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine à Monsieur le Maire, en date du 10 juillet 2015, attestant de la réception de la demande de financement qui sera étudiée lors de la prochaine Commission Permanente,

**CONSIDERANT** l'intérêt public du diagnostic local de santé préalable à l'élaboration du futur Contrat Local de Santé de Metz (2016-2018) pour répondre au plus juste des besoins de la population,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la démarche d'engagement dans un Contrat Local de Santé de Metz et la réalisation d'un diagnostic local de santé préalable,
  - **DE PARTICIPER** au financement du diagnostic local de santé, réalisé par l'ORSAS Lorraine, à hauteur de 14 700 €,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente, notamment la convention à intervenir avec l'ORSAS relative aux modalités de réalisation et de financement de cette étude.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
La Conseillère Déléguée,

Catherine MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

## Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ